

BILAN SENIOR

Préparer sereinement son départ à la retraite



Financement et Coût

Durée : 24h

Financement : Plan de
Formation entreprise
DIF ou OPCA

Coût : 2400 € cadre
1990 € non cadre

Objectif

Le bilan senior a pour objectif d'envisager sereinement l'arrêt de l'activité professionnelle et d'assurer le passage à la retraite sans rupture brutale. Il permet de gérer la transition en prévoyant le transfert des compétences acquises et la construction d'un plan d'accompagnement du « futur retraité ».

Méthodologie d'approche

Ce bilan s'effectue sur une durée de **24 h avec 5 ou 6 entretiens** individuels et un entretien éventuel avec la Direction.

*A la demande de l'entreprise (à partir de 3 ou 4 salariés), une partie du bilan peut s'effectuer de manière **collective** avec :*

✦ un atelier en groupe sur les dispositions légales, administratives, financières, médicales,..

✦ un atelier en groupe sur la base d'un travail collectif sur le projet futur (vie associative, discussions, échange d'expériences, partage d'informations : sites internet, ouvrages...)

A la fin du bilan, une synthèse sera remise au salarié et à l'entreprise si elle est partie prenante de la démarche.



Etape 1

1ère étape : Repérer sur l'ensemble du parcours personnel et professionnel les compétences à transférer et les points d'ancrage d'un futur projet.

Au regard des attentes de l'entreprise, identifier les savoirs faire et compétences à transférer.

Poser un regard objectif sur le parcours et les moteurs professionnels. **Dégager les centres d'intérêts et les besoins fondamentaux** à l'aide d'outils d'analyse de la personnalité et de la motivation.

Définir les motivations, les passions et les goûts. Révéler les sources de tensions, les peurs, les freins face à ce passage à la retraite pour mieux les appréhender.

Etape 2

2ème étape : Bilan effectué avec le salarié sur les aspects matériels et administratifs de son passage à la retraite pour en vérifier la pertinence matérielle.

Analyse réaliste de la situation financière, médicale, familiale...

Présentation des dispositions légales de l'entreprise et les questions juridiques : démarches administratives à effectuer.

Etape 3

3ème étape : Construire le projet et le plan d'accompagnement à la transition

Construire un plan d'action avec l'entreprise sur les mesures d'accompagnement : transfert de compétences, actions de tutorat, parrainage de nouveaux embauchés, animations....

Formaliser le projet : faire émerger les envies et identifier les moyens à mettre en œuvre pour les satisfaire.